Commune de MOOSCH

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 décembre 2021 à 20h00

sous la présidence de Monsieur José SCHRUOFFENEGER, Maire.

****

Nombre de conseillers élus : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

M. José SCHRUOFFENEGER	Maire,
M. Jean-Marie MUNSCH	Adjoint au Maire,
Mme Sylviane RIETHMULLER	Adjointe au Maire,
M. Bertrand MURA	Adjoint au Maire,
Mme Pascale RINGENBACH	Adjointe au Maire,
M. Jean-Louis BITSCHINE	Adjoint au Maire,
M. Didier LOUVET	Conseiller Municipal,
M. Jean-Jacques GRAU	Conseiller Municipal,
Mme Marthe BERNA	Conseillère Municipale,
Mme Nadine BINDER	Conseillère Municipale, procuration à M. Jean-Marie MUNSCH
Mme Estelle FINCK	Conseillère Municipale,
M. Rodolphe FERRAN	Conseiller Municipal,
Mme Marie-Eve PAOLIN	Conseillère Municipale,
M. Bernard WALTER	Conseiller Municipal,
Mme Patricia MARQUES	Conseillère Municipale,
Mme Fanny TRENS	Conseillère Municipale,
Mme Anne-Caroline LEBIDAN	Conseillère Municipale,
M. Anthony WELKER	Conseiller Municipal,
M. Marc SOLARI	Conseiller Municipal,

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Observations éventuelles PV du 08 novembre 2021
3. Convention de servitude de passage concernant le collecteur intercommunal d'assainissement
4. Convention relative à l'opération d'enfouissement des réseaux d'Orange rue de la Mine d'Argent
5. Mise en accessibilité, aménagement d'une seconde salle polyvalente, amélioration de la performance énergétique et remplacement de l'installation de chauffage de la salle Coutouly : Demande de subvention à l'Etat au titre de la DSIL, de la DETR ou tout autre dispositif d'aide de l'Etat au titre du décret du 16 décembre 1999 modifié
6. Mise en accessibilité, aménagement d'une seconde salle polyvalente, amélioration de la performance énergétique et remplacement de l'installation de chauffage de la salle Coutouly : Demande de subvention à la région Grand Est et à la Communauté Européenne d'Alsace
7. Branchement d'assainissement du restaurant O'malo
8. Restructuration et rénovation énergétique de la mairie : point d'étape

Divers et communication :

Préambule :

M. le Maire ouvre la séance à 20h05 et salue l'ensemble des conseillers municipaux présents à cette sixième et dernière réunion de l'année avant les fêtes.

Il excuse Mme Nadine BINDER, absente pour des raisons de santé, qui a donné pouvoir de vote à M. Jean-Marie MUNSCH, lui souhaite un prompt rétablissement et salue le retour de M. Rodolphe FERRAN qui fait plaisir et s'en réjouit.

L'ordre du jour sera assez chargé, le Conseil Municipal étant amené à prendre un certain nombre d'engagements financiers qui vont s'étaler sur le mandat.

Il souhaite enfin de belles fêtes de Noël et de fin d'année à tous en espérant que l'année 2022 soit fructueuse pour le village.

Point n° 1 de l'ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance :

En application du droit local et plus précisément de l'article L.2541-6 du C.G.C.T., M. Rodolphe FERRAN, Conseiller Municipal, est désigné en qualité de secrétaire de séance. Il est assisté de M. Gilles STEGER, Secrétaire Général.

Point n° 2 de l'ordre du jour :

Observations éventuelles procès-verbal de la séance du 08 novembre 2021 :

Ce procès-verbal dont copie conforme a été adressée à tous les membres du Conseil Municipal, est approuvé à l'unanimité des présents.

Point n° 3 de l'ordre du jour :

Convention de servitude de passage concernant le collecteur intercommunal d'assainissement :

M. le Maire expose que la Communauté de Communes va réaliser, au 1er semestre 2022, des travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal d'assainissement longeant la Thur sur environ 1 600 ml de Saint-Amarin, rue de Mitzach jusqu'à Moosch (au niveau de la rue des Artisans mais côté rive droite).

Les travaux consistent à réhabiliter le réseau en posant une gaine à l'intérieur sans faire de travaux de terrassement.

Le réseau concerné longe la Thur en partie sur des parcelles privées et également sur les 11 parcelles communales ci-dessous :

NATURE	ADRESSE PARCELLE	SECTION	N° PARCELLE	SURFACE
LANDES	WIEDENMATTEN	9	31	52A30CA
LANDES	WIEDENMATTEN	9	32	18A21CA
LANDES	WIEDENMATTEN	9	33	08A31CA

LANDES	WIEDENMATTEN	9	34	11A64CA
LANDES	WIEDENMATTEN	9	35	17A29CA
PRES	WIEDENMATTEN	10	0096/0034	52A77CA
SOL	RUE WERSCHHOLTZ	1	208	01A08CA
PRES	ROESMATTEN	3	36	25A92CA
PRES	KLEINAU	3	0074/0049	38A26CA
PRES	KLEINAU	3	0225/0049	02A99CA
PRES	ROESMATTEN	3	42	33a27ca

A l'occasion de ces travaux, la Communauté de Communes propose d'établir une convention de servitude de passage.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise M le Maire à signer cette convention de servitude de passage.

Point n° 4 de l'ordre du jour :

Convention relative à l'opération d'enfouissement des réseaux d'Orange rue de la Mine d'Argent :

M. le Maire expose que dans le cadre des futurs travaux d'aménagement de voirie, rue de la Mine d'Argent, il a été prévu, avec Orange, d'enfouir le réseau téléphonique existant.

Une convention relative à cette opération d'enfouissement des réseaux téléphoniques fixant les modalités juridiques et financières doit être conclue avec la société Orange.

Le projet de convention est joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise M le Maire à signer cette convention avec la société Orange.**

Point n°5 de l'ordre du jour :

Mise en accessibilité, aménagement d'une seconde salle polyvalente, amélioration de la performance énergétique et remplacement de l'installation de chauffage de la salle Coutouly : Demande de subvention à l'Etat au titre de la DSIL, de la DETR ou tout autre dispositif d'aide de l'Etat au titre du décret du 16 décembre 1999 modifié :

M. le Maire précise que la commune envisage de réaliser, à la salle Coutouly, des travaux de mise en accessibilité de l'espace sanitaire, d'aménagement d'une salle polyvalente de 40 m2 dans l'ancien logement inoccupé, d'amélioration de la performance énergétique de la nouvelle partie aménagée et de remplacement de la chaudière.

Il propose, pour cette opération, de formuler une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL, de la DETR ou tout autre dispositif d'aide de l'Etat au titre du décret du 16 décembre 1999 modifié.

Il s'agira notamment de créer une place de stationnement PMR qui permettra un accès direct aux nouveaux locaux réaménagés (salle polyvalente de 40 m2 et espace sanitaire). Ces nouveaux locaux seront isolés (isolation des murs extérieurs, remplacement des menuiseries extérieures), les sanitaires seront mis aux normes PMR et une nouvelle chaudière sera installée. Les circuits électriques seront également modifiés et rénovés et une ventilation mécanique sera créé.

Le montant prévisionnel de ces travaux a été estimé à 184 897,60€ par un bureau d'études (EHP bati concept – M. Patrice EHLINGER).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la réalisation de ces travaux pour un montant de 184 897,60 € HT ;**
- **Charge M. le Maire de réaliser toutes les démarches utiles en matière de recherche de cofinancements, notamment le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre du dispositif de la DSIL, de la DETR ou tout autre dispositif d'aide de l'Etat au titre du décret du 16 décembre 1999 modifié ;**
- **Charge M. le Maire de signer tous les actes relatifs à cette opération d'investissement.**

Sur proposition de M. Jean-Marie MUNSCH, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de dénommer la future petite salle polyvalente salle « Georges BOEGLEN ».

Point n°6 de l'ordre du jour :

Mise en accessibilité, aménagement d'une seconde salle polyvalente, amélioration de la performance énergétique et remplacement de l'installation de chauffage de la salle Coutouly : Demande de subvention à la région Grand Est et à la Communauté Européenne d'Alsace :

M. le Maire précise que la commune envisage de réaliser, à la salle Coutouly, des travaux de mise en accessibilité de l'espace sanitaire, d'aménagement d'une salle polyvalente de 40 m2 dans l'ancien logement inoccupé, d'amélioration de la performance énergétique de la nouvelle partie aménagée et de remplacement de la chaudière.

Il propose, pour cette opération, de formuler une demande de subvention auprès de la région Grand Est et de la Communauté Européenne d'Alsace.

Il s'agira notamment de créer une place de stationnement PMR qui permettra un accès direct aux nouveaux locaux réaménagés (salle polyvalente de 40 m2 et espace sanitaire). Ces nouveaux locaux seront isolés (isolation des murs extérieurs, remplacement des menuiseries extérieures), les sanitaires seront mis aux normes PMR et une nouvelle chaudière sera installée. Les circuits électriques seront également modifiés et rénovés et une ventilation mécanique sera créé.

Le montant prévisionnel de ces travaux a été estimé à 184 897,60€ par un bureau d'études (EHP bati concept – M. Patrice EHLINGER).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la réalisation de ces travaux pour un montant de 184 897,60 € HT ;**
- **Charge M. le Maire de réaliser toutes les démarches utiles en matière de recherche de cofinancements, notamment le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la Région Grand Est et de la Communauté Européenne d'Alsace ;**
- **Charge M. le Maire de signer tous les actes relatifs à cette opération d'investissement.**

Point n°7 de l'ordre du jour :

Branchement d'assainissement du restaurant O'malo :

M. le Maire précise que le tuyau d'assainissement du restaurant O'malo, passant sur le terrain communal en direction de la mairie et de la rue du Rossberg est, une fois de plus, bouché. M. Christian KLEIN, responsable technique de la commune suspecte que le tuyau soit cassé.

La Communauté des Communes a fait savoir qu'elle ne prendra pas en charge les frais d'investigation, d'entretien et/ou de réparation de cette canalisation d'assainissement puisqu'il ne s'agit pas d'un réseau public mais bien d'un branchement privé sur terrain communal. La SAUR mandatée pour réaliser un curage et une inspection caméra du réseau a établi un devis se chiffrant à un montant de 855,- € HT. M. le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour donner suite à ce devis tout en précisant qu'il négociera une participation du propriétaire pour cette prestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Charge M. le Maire de donner suite au devis de la SAUR et de négocier une participation financière du propriétaire.**

Point n°8 de l'ordre du jour :

Restructuration et rénovation énergétique de la mairie : point d'étape

M. le Maire expose l'évolution de ce dossier qui constitue le projet phare de la mandature.

Il s'agit d'effectuer la mise aux normes accessibilité, une restructuration intérieure des locaux ainsi que l'isolation du bâtiment. Il rappelle que dans le cadre de cette restructuration, il a été prévu de renoncer à l'ascenseur et d'installer la salle de réunion du conseil municipal au rdc, ce qui implique une nouvelle organisation structurelle à l'intérieur du bâtiment.

Une estimation du coût des travaux en phase faisabilité avec une notice descriptive sommaire a été réalisée par le bureau d'études C'Concret (M. Claude LEHR).

Une subvention d'un montant de 218 000,- € a été accordée par l'Etat au titre de la DSIL 2021.

Une réflexion a également été menée avec le personnel administratif et les deux chefs de service ; par ailleurs, des mairies réhabilitées seront également visitées.

Une récente réunion de travail s'est tenue le 2/12 avec M. Claude LEHR pour affiner le projet et préparer la consultation en vue de désigner un maître d'œuvre (architecte) qui sera chargé du dépôt des autorisations d'urbanisme (PC) et de la préparation du marché public nécessaire à la désignation des entreprises qui travailleront sur le chantier.

M. le Maire précise que les travaux sont estimés à un montant de 729 000,- € HT, y compris les études techniques, diagnostics et honoraires de maitrise d'œuvre.

Le financement devrait être assuré par un emprunt de 500 000,- € sur 20 ans et un autofinancement de la commune.

L'objectif est de démarrer l'opération dans le 2nd semestre 2022.

Mme Marie-Eve PAOLIN suggère de penser à la récupération des eaux pluviales dans le cadre du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide l'avant-projet présenté par M. le Maire qui sera affiné par le futur maître d'œuvre qui sera désigné début 2022.**

Point n°9 de l'ordre du jour :

Divers et communications :

A) Financement de l'ONF :

M. le Maire précise que les communes forestières ont été entendues et que l'Etat abandonne, au moins temporairement, la contribution supplémentaire de 30 millions d'euros demandée aux communes forestières pour le financement du budget de l'ONF.

B) Bilan Téléthon :

M. Jean-Marie MUNSCH retrace le bilan détaillé du Téléthon 2021 (concert Tempo Kids du 3/12, concert Daniel BINDER du 5/12, ramassage de métaux). Il précise qu'il remettra avec Mme Sylviane RIETHMULLER, un chèque d'un montant de 4 690,27 € à la coordination du Haut-Rhin à RIXHEIM le 14/12.

Il remercie chaleureusement toutes les personnes bénévoles qui se sont impliquées dans l'organisation de cette 21ème édition à MOOSCH et tout particulièrement l'association Vivre à Moosch pour le don consenti.

Il rappelle que la présence des conseillers municipaux est importante lors des manifestations et cérémonies patriotiques.

C) Récupération de matériel et mobilier pour l'école de Moosch :

M. le Maire précise qu'à l'initiative de Mme Pascale RINGENBACH, la commune pourra récupérer du matériel et mobilier (chaises, tables, armoires, bureaux, étagères, tableaux, tableaux interactifs avec vidéoprojecteur…) au collège Robert Schuman de Saint-Amarin pour l'école de Moosch. La récupération est programmée pour le mercredi 22/12 avec le service technique. Didier LOUVET, Rodolphe FERRAN, Bertrand MURA et Marc SOLARI accompagneront Pascale RINGENBACH.

Il est rappelé qu'il devient impératif d'installer la fibre à l'école pour le déploiement de ces nouveaux équipements.

D) Demande du nouveau gérant du restaurant O'Malo :

M. le Maire précise avoir eu la visite du nouveau gérant qui souhaiterait pouvoir installer sa future terrasse sur le parking de la Place des Incorporés de Force. Les conseillers municipaux n'y sont pas opposés, avec néanmoins une remarque sur le manque de place de stationnement qui pourrait survenir avec l'ouverture du futur pôle médical. Dans ce contexte, il sera demandé au gérant de produire une proposition de projet d'aménagement de sa terrasse. Le Conseil Municipal statuera à la vue de ce projet.

E) Remerciements du Cercle Saint Augustin :

M. le Maire transmets les remerciements du Président du Cercle Saint Augustin pour les flyers confectionnés et distribués annonçant les concerts programmés en décembre.

F) Distributeur de pizzas :

Suite aux questions posées par des concitoyens, M. le Maire précise que le distributeur de pizzas installé rue du Général de Gaulle au niveau de l'ABCM, l'a été sur terrain privé, sans aucune autorisation requise de la commune. Il s'agit d'un projet privé mis en œuvre par le propriétaire des lieux. « La commune n'a évidemment pas vocation à vendre des pizzas », a précisé le Maire.

G) Mini-cérémonie maisons fleuries, artistes locaux…du 8/12 :

M. le Maire rappelle qu'une personne présente à cette cérémonie a été testée positive au Covid. Par conséquent, toutes les personnes ayant pris part à la cérémonie considérées cas contacts ont été invitées à effectuer un test antigénique ou PCR. Test négatif pour tous !

H) Syndicat Mixte du secteur 4 (SM4) :

M. le Maire fait une rapide synthèse d'un article paru dans les DNA du 10/12 où il est retracé le vote unanime de la Communauté des Communes du Sundgau pour demander au Préfet de

quitter ce syndicat, avec à la clé un gain annuel de l'ordre de 80 000,- € pour la Communauté des Communes qui rejoindrait le SIVOM de la Région Mulhousienne. L'article évoque également le nouveau projet de construction d'une unité de méthanisation-compostage de biodéchets ménagers et de déchets verts en remplacement de la plateforme vieillissante d'Aspach-Le-Haut, dont le coût est important. Il précise avoir alerté les collègues Maires du sujet car l'incidence financière pouvant en découler pourrait être très importante pour notre Communauté des Communes. Dossier à suivre de près.

I) Trocothèques :

Mme Marie-Eve PAOLIN fait le compte-rendu de la réunion bilan du 7/12. L'opération est une réussite dans toutes les communes qui y ont pris part (Husseren-Wesserling, Mitzach, Geishouse, Kruth). Elle créée du lien social, une interaction entre les élus et les habitants et permet de redonner une seconde vie à de nombreux objets. L'expérimentation menée est considérée comme positive. Il est proposé de l'expérimenter à Moosch en 2022 (au printemps ou à l'automne – date restant à définir) dans un lieu ouvert type cour ou préau sur une journée. Il est rappelé que les objets ne trouvant pas preneur sont emmenés chez Emmaüs à Cernay.

Les conseillers municipaux valident cette expérimentation pour 2022.

J) Réunion chasseurs – agriculteurs du 10/12 :

M. le Maire fait le compte-rendu de cette réunion. Il s'agissait de la mise en place d'une clôture 5 fils à l'intérieur d'un lot de chasse de la rive droite, contestée par l'association des chasseurs du Gsang.

Un début de compromis a été trouvé consistant à supprimer l'électricité sur les clôtures 5 fils de fin octobre à mi-mars et ouvrir les portes présentes dans la clôture afin que le gibier puisse circuler.

L'adjudicataire de la chasse a pris acte de cette proposition qu'il soumettra à ses partenaires.

M. le Maire lève la séance à 23h00 et souhaite de joyeuses et agréables fêtes de Noël et de fin d'année à tous.